



COMMISSION
SCOLAIRE DU
F E R

RAPPORT ANNUEL
2017-2018

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Reddition de compte en lien avec la Convention de partenariat.....	3
3. Reddition de compte en lien avec la Planification stratégique.....	10
4. Rapport du protecteur de l'élève	15
5. Rapport de l'application du code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.....	16
6. Synthèse des plaintes d'intimidation et de violence portées à l'attention du directeur général.	16
7. Rapport en lien avec l'application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des organismes publics	17
Annexes.....	20
Liste des tableaux	
• Transport scolaire	20
• Clientèle de la formation générale des jeunes.....	20
• Service de garde en milieu scolaire.....	21
• Clientèle de la formation professionnelle.....	21
• Ressources humaines – Les effectifs.....	22
• Ressources humaines – Les remplacements.....	22
• Ressources financières.....	23



1. INTRODUCTION

La commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement.

La commission scolaire a également pour mission de :

- promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire;
- veiller à la qualité des services éducatifs;
- veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;
- contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

À travers l'analyse de notre environnement, chacune des composantes de l'organisation s'investit à prioriser les interventions qui permettent de mieux « Réussir l'essentiel », tout en soutenant les actions qui sont à la base de la qualité des services offerts.

Le personnel et les différents partenaires de la commission scolaire collaborent, dans le respect de leurs responsabilités respectives, à l'atteinte des objectifs des projets éducatifs des écoles et centres et du plan stratégique de la commission scolaire.

Annuellement, la Commission scolaire du Fer doit produire un rapport. La Loi sur l'instruction publique précise ce qu'il doit contenir :

- Une reddition de compte à sa communauté de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la Convention de partenariat conclue avec le Ministère.
- Le rapport annuel du protecteur de l'élève.
- Un résumé de l'application du code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.
- Une synthèse par école du nombre de plaintes traitées en lien avec les cas d'intimidation et de violence.
- Un rapport en lien avec l'application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des organismes publics.

Vous trouverez donc toutes ces informations dans ce qui suit, avec en annexe quelques informations pertinentes sur les activités de la Commission scolaire du Fer.

2. Reddition de compte en lien avec la Convention de partenariat

La Convention de partenariat est un contrat convenu entre le ministère et la Commission scolaire du Fer. Ce contrat donne des obligations à la commission scolaire en lien avec des buts fixés par le Ministère. Ces buts se concentrent sur la réussite de tous les élèves avec des accents particuliers sur la diplomation, la maîtrise du français et les élèves en difficulté. De plus, un but est axé sur la création d'un environnement sain et sécuritaire pour les élèves et un autre sur l'augmentation du nombre d'élèves en formation professionnelle.

Il est très important de préciser qu'avec la mise en place de la Convention de partenariat, la commission scolaire a eu l'obligation de convenir de conventions de gestion et de réussite éducative avec les écoles et les centres, afin de lui permettre d'atteindre ses cibles. Puisque les élèves sont dans les écoles et les centres, les véritables actions porteuses de résultats se font dans ces établissements. Ceux-ci analysent leur situation pour chaque but ciblé par le Ministère afin d'identifier leurs forces et leurs zones de vulnérabilité. Par la suite, ils décident des moyens et des actions à prendre pour s'améliorer.

Objectif 1 Augmenter la diplomation avant l'âge de 20 ans.

Taux de diplomation 7 ans après l'entrée au secondaire	Situation de départ	Résultats obtenus									Cible
	2007-2008	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018		
	Global	66,3%	63,2%	73,1%	66,3%	65,0%	67,4%	69,5%	70,1%	72,8%	75,0%
	Garçons	58,0%	59,2%	69,1%	62,6%	65,9%	67,6%	64,0%	63,8%	69,2%	70,0%
	Filles	74,5%	67,3%	77,0%	69,9%	67,6%	65,9%	74,3%	76,4%	77,1%	80,0%
	Formation professionnelle	1,5%	1,5%	2,1%	1,3%	2,9%	2,8%	4,1%	2,0%	1,6%	1,7%

Source des données : MELS-Statistiques AGIIR et autres

2015-2016 et 2016-2017 : Tableaux CAR

Commentaires

Les cibles ne sont pas atteintes, mais dans plusieurs cas l'amélioration est constante. La commission scolaire s'engage à poursuivre ses efforts vers l'accomplissement de son objectif.

SUIVI DES MOYENS MIS EN PLACE POUR L'OBJECTIF 1

- Mise en place du système Lumix et des tableaux de bord du projet CAR, qui permettent de vérifier, en temps réel, les résultats des élèves, le taux d'absentéisme, la persévérance scolaire, et ce, en pouvant discriminer les données par sexe. Les directions d'école utilisent ces données pour le suivi de leur projet éducatif, l'accompagnement de leur personnel et le suivi des élèves en difficulté.
- La commission scolaire s'est impliquée dans le projet CAR de la Fondation Chagnon. Le projet « CAR : collaborer, apprendre, réussir » vise le renforcement des expertises professionnelles des gestionnaires et des enseignants et la mise en place de cultures collaboratives au sein des équipes-écoles. Le développement de ce leadership pédagogique poursuit un objectif principal : améliorer la réussite des élèves et le taux de diplomation.
- Accompagnement des directions par une conseillère pédagogique pour faciliter l'interprétation des données et supporter l'identification, par les directions d'établissement et les équipes-écoles, des zones de vulnérabilité sur lesquelles celles-ci peuvent agir.
- Consolidation et amélioration du dépistage et de l'accueil des élèves qui entrent à l'école et qui ont des besoins particuliers, en collaboration avec les intervenants du réseau de la santé.
- Bonification des activités de passage du primaire au secondaire, particulièrement pour la communication des informations aux intervenants scolaires.
- Poursuite de l'implication et de la collaboration avec l'instance régionale sur la persévérance : le Comité RAP.

Objectif 2 Réduire le taux de décrochage.

Indicateur	Situation de départ		Résultats obtenus							Cible	
	2007-2008	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018		
Taux de sortie sans diplôme ni qualification	Global	31,9%	16,5%	20,3%	19,6%	12,5%	9,1%	11,6%	10,5%	ND	22,0%
	Garçons	38,1%	15,6%	23,0%	21,2%	18,2%	5,7%	9,9%	10,5%	ND	28,0%
	Filles	27,2%	17,2%	17,8%	18,1%	6,2%	13,0%	13,3%	10,5%	ND	18,0%

Source des données : MELIS-Portrait des statistiques ministérielles –septembre 2016 2013 à 2016 : Tableaux CAR

N/D : Données non disponibles.

Commentaires

La cible est atteinte et maintenue depuis les dernières années.

SUIVI DES MOYENS MIS EN PLACE POUR L'OBJECTIF 2

- Élaboration d'outils informatiques qui permettent de fournir régulièrement, aux directions, des indicateurs locaux afin qu'elles puissent identifier et suivre les jeunes susceptibles de décrocher.
- Les écoles se sont investies dans diverses interventions d'accompagnement, de suivi et de relance des élèves vers la diplomation.
- Les services éducatifs et les écoles ont poursuivi la consolidation de partenariats avec divers organismes du milieu afin de répondre à des besoins d'accompagnement d'élèves qui éprouvent des difficultés ou présentent des facteurs de vulnérabilité.

BUT 2

Améliorer la maîtrise de la langue française

Objectif 1

Maintenir le taux de réussite à l'épreuve de français 5^e secondaire, volet écriture, au-dessus de 90% tout en améliorant les résultats au volet « orthographe » de l'épreuve pour obtenir que toutes les écoles atteignent un taux de réussite en orthographe d'au moins 65% en 2012.

Indicateur	Situation de départ		Résultats obtenus					Cible	
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018			
Taux de réussite en écriture	Sec. 5 en 2007-2008	93,3%	87,7%	75,8%	88,8%	84,2%	91,1%	93,9%	90,0%
	6 ^e année en 2009-2010	89,8%	91,1%	91,6%	92,4%	94,1%	94,2%	97,4%	AUGMENTER

Secondaire 5 : Source des données : MÉESR-Portrait des statistiques ministérielles –septembre 2016, mais LUMIX depuis 2015-2016
6^e année : Commission scolaire du Fer, Lumix

Note : Dans la Convention de partenariat, un autre indicateur est prévu en lien avec la réussite des élèves dans la partie orthographe de l'épreuve ministérielle. La correction de l'épreuve est centralisée et le Ministère ne nous fournit plus cet indicateur.

Commentaires

Nous avons atteint les cibles l'an dernier et avons encore amélioré ces taux cette année.

SUIVI DES MOYENS MIS EN PLACE POUR L'OBJECTIF 1

- Adoption d'une politique linguistique le 25 mars 2011.
- Mise en place d'outils informatisés pour le suivi des résultats des élèves en écriture et accompagnement aux écoles pour l'identification des zones de vulnérabilité.
- Plusieurs interventions des professionnels des services éducatifs ont porté sur l'implantation d'un code de correction commun et en continuité à travers les trois cycles du primaire ainsi qu'au secondaire.

Objectif 2 Augmenter le taux de réussite en français langue d'enseignement, volet lecture.

Indicateur	Situation de départ		Résultats obtenus						Cible
			2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Taux de réussite en lecture	2 ^e année	92,9%	94,8%	94,7%	96,4%	95,6%	92,5%	97,7%	Augmenter
	6 ^e année	91,0%	89,5%	91,3%	93,6%	93,6%	92,0%	93,6%	Augmenter
	Sec. 5	78,5%	85,6%	96,8%	89,0%	89,0%	92,0%	95,8%	90,0%

Commission scolaire du Fer, Lumix

Commentaires

Nos cibles sont atteintes et nous sommes satisfaits des résultats. L'amélioration des compétences en lecture est ciblée dans les projets éducatifs des écoles primaires et secondaires.

SUIVI DES MOYENS MIS EN PLACE POUR L'OBJECTIF 2

- Mise en place d'outils informatisés pour le suivi des résultats des élèves en lecture et accompagnement aux écoles pour l'identification des zones de vulnérabilité.
- Dans un grand nombre d'écoles, des interventions de conseillers pédagogiques ont porté sur l'implantation d'un référentiel uniformisé en lecture.
- Accompagnement et formation du personnel pour l'utilisation de pratiques gagnantes pour le développement des compétences en lecture.
- Poursuite d'un projet pour bonifier les interventions en conscience phonologique des écoles.
- Au primaire et au secondaire, des formations et de l'accompagnement sont offerts au personnel en lien avec l'enseignement explicite des stratégies de lecture aux élèves.

**BUT 3**

Améliorer la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Objectif 1 Mettre en place des outils informatiques pour assurer un meilleur suivi des élèves qui présentent des facteurs de risque, et ce, dès l'entrée à l'école.

Commentaire

Cet objectif est atteint par la mise en place du système LUMIX qui permet de suivre les résultats d'un élève, d'un groupe ou d'une cohorte, et ce, pour toutes les matières et toutes les cohortes.

Objectif 2 Mettre en place, dans les trois premières années, un système d'indicateurs de réussite « relative » pour le suivi des élèves dont les objectifs d'apprentissage sont modifiés par rapport au programme régulier de l'école québécoise et à la progression des apprentissages.

Commentaire

Cet objectif est difficile à réaliser, les indicateurs à mettre en place n'ayant pas encore été déterminés.

Objectif 3 Mettre en place, dans les deux premières années, des indicateurs locaux pour assurer le suivi de la qualification des élèves inscrits aux parcours axés sur l'emploi et procéder à l'établissement de cibles spécifiques de qualification et d'interventions planifiées pour les trois années suivantes.

Commentaire

Cet objectif a été réalisé. Voir ci-dessous les deux indicateurs et les cibles identifiées.

Indicateur	Situation de départ	Résultats obtenus						Cible	
	2008-2009	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017		2017-2018
Taux de diplomation des élèves inscrits au parcours de formation aux métiers semi-spécialisés.	62,1%	41,9%	54,1%	64,4%	67,6%	73,7%	ND	ND	70,0%

Commission scolaire du Fer, Lumix

Commentaires

Le taux de réussite s'améliore difficilement même si les élèves inscrits à ce parcours profitent d'un très bon suivi. Plusieurs de ces jeunes ont eu un parcours scolaire difficile.

Indicateur	Situation de départ		Résultats obtenus				Cible		
	2010-2011		2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017		2017-2018	
Nombre d'élèves qui terminent le parcours de formation préparatoire chaque année.	Nb. de finissants		0	3	0	2	ND	ND	10

Commission scolaire du Fer, Lumix

Commentaires

Ce programme, d'une durée de 3 ans, cible des élèves de 15 ans et plus, en grandes difficultés académiques. Des remarques ont été faites au Ministère concernant la durée du programme qui n'aide pas à la persévérance de la clientèle.

Objectif 4	Réaliser des activités de développement des « compétences à intervenir » du personnel scolaire pour assurer le choix et l'application des interventions les plus efficaces possible et la réussite des élèves HDAA.
-------------------	---

Commentaires

23 formations et rencontres d'accompagnement ont été réalisées dans nos écoles, en lien avec des pratiques reconnues pour leur efficacité auprès de la clientèle à risque et des élèves HDAA.

SUIVI DES MOYENS MIS EN PLACE POUR LE BUT 3

- Un recueil d'outils a été conçu et diffusé aux directions des écoles pour les supporter dans l'analyse des dossiers et dans la mise en place de plans d'intervention. Le recueil est enrichi au fil des développements.
- Par le développement continu de son expertise, le personnel des services éducatifs supporte les directions d'école dans la gestion des interventions complexes.
- Au niveau de la répartition des ressources, malgré les coupures budgétaires, maintien d'un niveau de service élevé pour les élèves en difficulté.

BUT 4

Améliorer l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements d'enseignement

Objectif 1 La commission scolaire vise à ce que l'ensemble de ses établissements continue de mettre à jour le portrait de situation et s'en serve pour établir ou soutenir, au besoin, des mesures en prévention et traitement des priorités locales en matière de violence.

Indicateur	Situation de départ	Résultats obtenus						Cible
	2009-2010	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Mise à jour des portraits de situation	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Commentaires

La cible est atteinte. De plus, avec la Loi pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation à l'école, les établissements ont revu leurs encadrements et élaboré un plan de lutte.

Objectif 2 Maintenir et assurer la rigueur dans l'application des mesures déjà en place pour une saine alimentation.

Indicateur	Situation de départ	Résultats obtenus						Cible
	2009-2010	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Application des mesures de la politique ministérielle	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Commentaires

La cible de 2015 est atteinte. Les établissements appliquent avec rigueur la politique « Pour un virage santé à l'école ».

Objectif 3 La commission scolaire vise à ce que 100% de ses établissements incluent des actions de promotion d'un mode de vie actif, appropriées à leur milieu, dans la planification des priorités annuelles.

Indicateur	Situation de départ	Résultats obtenus						Cible
	2009-2010	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Nombre d'établissements ayant des actions de promotion d'un mode de vie actif	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Commentaires

La cible de 2015 est atteinte. Le nombre et la diversité des activités dans les écoles sont impressionnants.

SUIVI DES MOYENS MIS EN PLACE POUR LE BUT 4

- Avec le service des ressources matérielles, un projet de sécurisation des accès aux écoles est avancé.
- Les écoles assurent le développement de partenariats avec des organismes du milieu pour la mise en place d'interventions ciblées. Différents partenariats sont en place (Club Optimiste, La Croisée, les maisons de la famille, Québec en forme, le Réseau du sport étudiant, etc.).

BUT 5 Augmenter le nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Objectif 1

Maintenir le nombre de nouveaux inscrits de moins de 20 ans en formation professionnelle à 65, tout en cherchant à l'améliorer.

Indicateur	Situation de départ	Résultats obtenus								Cible
		2007-2008	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Nombre de nouveaux inscrits de moins de 20 ans	65	77	68	74	78	85	64	54	ND	65

Secondaire 5 : Source des données : MELS-Portrait des statistiques ministérielles –septembre 2016 LUMIX : 2012 et plus

Commentaires

Nous avons une baisse des inscriptions en raison de la démographie et du contexte économique.

Objectif 2

Faire passer, d'ici 5 ans, le niveau actuel de nouveaux inscrits de moins de 20 ans en formation professionnelle à 3,8% par rapport à la clientèle inscrite en formation générale des jeunes au secondaire.

Indicateur	Situation de départ	Résultats obtenus								Cible
		Moyenne de 2005-2006 à 2007-2008	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Pourcentage de nouveaux inscrits en formation professionnelle par rapport à la clientèle en formation générale des jeunes au secondaire	3,5%	4,38%	3,94%	3,26%	3,93%	3,54%	4,04%	3,52%	ND	3,8%

Nouveaux inscrits : Source des données : MELS-Portrait des statistiques ministérielles –octobre 2016 Lumix 2015-2016 et plus
Clientèle : Source des données : MELS — Prévisions démographiques

Commentaires

Nous avons une baisse des inscriptions en lien avec la démographie et le contexte économique.

SUIVI DES MOYENS MIS EN PLACE POUR LE BUT 5

- Des activités d'information, de découverte et d'exploration de la formation professionnelle ont été mises sur pied et réalisées pour les clientèles de la fin du primaire et du secondaire.
- Un projet a été développé pour la valorisation de la formation professionnelle et des fonctions de travail pour lesquelles elle forme et diplôme.
- Des interventions ont été réalisées au centre de formation professionnelle, pour l'accompagnement et le suivi des élèves dans le but d'augmenter la persévérance et le nombre d'élèves qui atteignent la diplomation.
- Lorsqu'il y a un besoin de formation, la commission scolaire établit des ententes avec d'autres commissions scolaires, et ce, en respect des règles restrictives du Ministère.

3. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2010-2015

La commission scolaire doit rendre compte à la population de son territoire, de la réalisation de sa planification stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre. Puisque la planification stratégique et la Convention de partenariat sont inter reliées, il y a certains éléments qui ne seront pas traités dans cette partie puisqu'ils l'ont été précédemment.

ORIENTATION 1

Dans un souci d'équité, améliorer la persévérance et la réussite du plus grand nombre en portant une attention spéciale aux personnes jeunes et adultes en difficulté.

Objectif Augmenter le nombre d'élèves sortants, avec un diplôme ou une attestation de qualification avant l'âge de 20 ans.

Indicateur	Situation de départ	Résultats obtenus						Cible
		2009-2010	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Augmentation du pourcentage des élèves qui passent du primaire au secondaire après 6 ans	83,8%	84,8%	85,7%	83,6%	89,3%	88,7%	ND	86%

Données AGIR janvier 2018

N/D : Données non disponibles

Évaluation

La cible est atteinte.

Indicateur	Situation de départ	Résultats obtenus						Cible	
		2008-2009	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016		2016-2017
Augmentation du taux de réussite des élèves aux épreuves ministérielles	85,1%	83,1%	86,4%	83,9%	84,9%	89,5%	ND	ND	87%

Données AGIR janvier 2018 N/D : Données non disponibles

Évaluation

La cible est atteinte et sans avoir la donnée officielle, nous pouvons dire que nous avons eu de très bons résultats en 2017-2018.

Indicateur	Situation de départ	Résultats obtenus						Cible	
		2005-2006	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016		2016-2017
Augmentation du nombre d'inscrits en formation générale des adultes	708	881	1053	1097	1144	1166	1038	828	+ 5%

Données AGIR janvier 2018

N/D : Données non disponibles

Évaluation

La cible est atteinte.

Indicateur	Évaluation
Mise en place et soutien à long terme d'une série d'interventions ciblées s'adressant aux clientèles du secondaire, de la formation générale des adultes et même du primaire pour assurer l'amélioration et la pérennité des interventions d'exploration de la formation professionnelle.	Des activités sont réalisées avec les élèves de 6 ^e année et ceux de 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire.

ORIENTATION 2



Assurer le recrutement, la rétention, l'accompagnement ainsi que le développement continu des compétences du personnel.

Objectif Comblent les postes disponibles par le recrutement de personnes qualifiées.

Indicateur	Évaluation
Comblement d'un maximum de postes disponibles par du personnel qualifié (particulièrement en enseignement et pour les postes en service direct aux élèves).	Les enseignants qui ont été recrutés sont légalement qualifiés, en majorité. Pour ce qui est du personnel de soutien en service direct aux élèves, la plupart de notre personnel est qualifié.

Objectif Assurer la rétention des personnes recrutées.

Indicateur	Évaluation
Rétention d'un maximum des nouveaux membres du personnel recrutés.	Une bonne majorité du personnel recruté à l'extérieur de la région demeure à l'emploi, à moins de circonstances externes à la commission scolaire.
Assurer une connaissance de l'organisation et des services disponibles qui facilite et soutient une intégration harmonieuse et le développement d'un sentiment d'appartenance.	Une activité d'accueil des nouveaux employés organisée par la commission scolaire en début d'année est très appréciée du personnel concerné et contribue à son intégration.

Objectif Soutenir une offre de service d'accompagnement, de formation continue et de perfectionnement pour le développement continu des compétences du personnel.

Indicateur	Évaluation
Mise en place de plans de formation pour toutes nos catégories de personnel.	Il n'existe pas de plan de formation centralisé pour l'ensemble du personnel. Par contre, pour chaque catégorie de personnel, un ou des programmes de formation sont accessibles.
Amélioration et mise à jour des compétences du personnel.	La formation reste une priorité pour notre organisation et du temps et des ressources financières y sont consacrés.
Adéquation entre l'offre de formation et les besoins du personnel.	Cette adéquation est faite avec les besoins du personnel, mais aussi avec les besoins des élèves.

Objectif Reconnaître la contribution du personnel à la réalisation des missions de l'établissement et de la commission scolaire.

Indicateur	Évaluation
Adoption d'une politique de reconnaissance.	Les travaux sont reportés.
Mise en œuvre des éléments de la politique de reconnaissance.	Les travaux sont reportés.

ORIENTATION 3

Assurer la mise en place d'approches de gestion rigoureuses et d'interventions conformes aux orientations de la commission scolaire.

Objectif Informer le personnel de la commission scolaire et de ses établissements sur les orientations, les activités et les décisions.

Indicateur	Évaluation
Assurer la diffusion et la circulation de l'information sur les activités de la commission scolaire et de ses services auprès de l'ensemble du personnel.	En raison de la Loi 100 qui limite les dépenses, dont celles en publicité, il est maintenant impossible de produire des pages de publicité mensuelles. Cependant, la commission scolaire profite d'une visibilité médiatique importante en lien avec les nombreuses activités des écoles publiées dans les journaux. Pour la partie administrative, des rencontres avec les directions d'école sont organisées régulièrement. Le comité de gestion rencontre deux fois par année le personnel attaché au centre administratif. De plus, pour tous les sujets importants, des communiqués sont transmis. Le site Web ainsi que la page Facebook de la commission scolaire contiennent beaucoup d'informations et sont maintenus à jour.

Objectif Assurer le soutien et le développement des infrastructures informatiques et de communication, nécessaires à l'efficacité de gestion ainsi qu'aux activités éducatives.

Indicateur	Évaluation
Établir un plan directeur T.I. (technologies de l'information) administratif et pédagogique.	Le plan directeur en bonne et due forme n'a pas été élaboré. Un plan triennal des projets et des activités, prévus en ressources informationnelles a été complété et transmis au Ministère. Annuellement, l'utilisation des sommes disponibles en tenant compte de la répartition des équipements est revue grâce à un inventaire précis. Les équipements doivent correspondre aux besoins tout en priorisant les activités pédagogiques.
Structurer et contrôler l'évolution des services et des coûts sur une période déterminée (3 ans).	Malgré le dépôt du plan triennal, l'évolution des systèmes et les règles budgétaires instables obligent à réviser les coûts et les services annuellement.

Objectif Maintenir et soutenir une gestion financière efficace axée sur le support aux priorités et invitant à la solidarité entre les unités.

Indicateur	Évaluation
Assurer une répartition équitable des ressources en faisant appel à la solidarité des unités dans le processus d'élaboration.	La commission scolaire subit plusieurs coupures depuis quelques années. Les intervenants doivent être solidaires dans leurs choix budgétaires. Les gestionnaires sont impliqués dans la répartition des ressources.
Assurer la qualité et l'intégrité des activités financières ou à impacts financiers.	Les normes de comptabilisation ministérielles sont respectées. Des mesures de contrôle interne sont mises en place. Un processus d'audit annuel est également effectué.
Améliorer le suivi budgétaire en cours d'exercice en procédant à la révision du processus de suivi budgétaire.	Les méthodes de travail utilisées pour élaborer le budget ont été modifiées, afin d'être de plus en plus précises dans les projections. Des suivis budgétaires ont été effectués en cours d'exercice. La commission scolaire continue à élaborer des outils afin d'améliorer le suivi budgétaire. À chaque fin d'année financière, une analyse détaillée des écarts est faite et permet d'ajuster le budget.

Objectif

Maintenir et soutenir la qualité et la sécurité de notre parc immobilier pour répondre aux besoins des services éducatifs et administratifs.

Indicateur	Évaluation
Structurer les interventions et contrôler les activités d'entretien, de maintien, de modernisation et de transformation du parc immobilier sur une période déterminée (5 ans).	La majorité des projets adoptés dans le cadre du dernier plan quinquennal de maintien des infrastructures ont été réalisés. La mobilité et le manque de personnel des dernières années ont entraîné des retards dans les travaux de moindre envergure. La structure administrative et les effectifs sont revus afin de permettre de combler ce retard.
Révision annuelle de l'utilisation des locaux et bâtiments.	Cette tâche est réalisée annuellement avec une vision sur plusieurs années. Il est à noter que la baisse du ratio maître-élèves au primaire a diminué la capacité d'accueil de plusieurs écoles.
Réalisation d'interventions ciblant la réduction des GES ou la consommation énergétique.	Lors des projets de rénovation, d'entretien et de construction, des mesures écoénergétiques sont mises en place, lorsque possibles, et ce, dans l'esprit du développement durable.

ORIENTATION 4

Exercer notre leadership en éducation et contribuer à la construction et au soutien de partenariats efficaces dans la communauté.

Objectif Initier et participer à des interventions visant la mobilisation et l'engagement de partenaires de la communauté au soutien de la persévérance scolaire.

Indicateur	Évaluation
Augmentation de la participation des parents aux rencontres et activités des établissements.	La situation reste stable avec une participation semblable aux dernières années.
Soutien et contribution aux actions de l'instance régionale de concertation sur la persévérance scolaire.	La commission scolaire est partenaire du comité RAP. La direction générale siègeait sur le conseil d'administration et les écoles participent aux activités.

Objectif Dans le cadre d'ententes de partenariat, rendre accessibles les services de formation offerts au plus grand nombre de personnes possible sur le territoire et dans la région.

Indicateur	Évaluation
Augmentation de la clientèle utilisant le service régional de formation à distance offert au Centre A. W.-Gagné.	Notre clientèle est stable.
Assurer, dans le cadre de l'entente régionale sur le développement de la formation professionnelle, la réponse aux besoins régionaux de formation qui correspondent aux programmes de formation professionnelle autorisés à la commission scolaire.	La commission scolaire est bonne partenaire avec ses homologues régionaux, mais les règles ministérielles qui encadrent nos actions et notre développement sont restrictives.

Objectif Contribuer au développement d'une offre de services éducatifs bien adaptés aux besoins de la population de la Côte-Nord.

Indicateur	Évaluation
Dans le cadre de notre participation à la Table interordres en éducation de la Côte-Nord, et sur le plan régional d'aménagement de la formation professionnelle et technique, initier des projets pour assurer une offre de service adaptée aux besoins de la population et du marché du travail.	Un projet de publicité pour la formation professionnelle a été réalisé pour faire connaître nos différents programmes. Avec les autres commissions scolaires de la région, nous avons fusionné notre offre de formation pour les entreprises. De plus, nous avons eu les fonds nécessaires pour la construction d'un centre multifonctionnel avec l'ajout de 3 nouvelles cartes de formation.

Objectif Assurer une présence active de la commission scolaire dans sa communauté.

Indicateur	Évaluation
Soutenir les partenariats et ententes qui s'inscrivent dans la réalisation de la mission de la commission scolaire ou de ses écoles.	La commission scolaire participe à toutes les discussions qui ont une incidence sur le développement régional, lorsqu'elle est invitée.
Assurer la présence et la participation active de délégués de la commission scolaire aux diverses instances et organismes socio-économiques du territoire.	La commission scolaire a siégé sur plusieurs comités et a été une bonne partenaire.

4. Rapport du Protecteur de l'élève

La fonction de Protecteur de l'élève a été introduite dans la Loi sur l'instruction publique afin de permettre à un élève ou à ses parents insatisfaits du traitement d'une plainte de s'adresser à une ressource désignée par la commission scolaire.

Si après avoir franchi toutes les étapes prévues par le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, ceux-ci demeurent insatisfaits, le Protecteur de l'élève peut recevoir la plainte et l'analyser. Il jugera si elle est recevable ou non, fera enquête et au besoin proposera des correctifs.

Plaintes officielles

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, six (6) formulaires de plainte ont été reçus. Parmi ceux-ci, quatre (4) plaintes ont été traitées entièrement et deux (2) plaintes ont été réglées en cours de traitement. Dans le tableau ci-dessous, vous retrouverez des informations pertinentes en lien avec les quatre (4) plaintes traitées.

PLAINTÉ 01	
Nature de la plainte	Service aux élèves HDAA et fréquentation scolaire
Fondée ou non	Non-fondée avec recommandations
Nature du correctif	Maintien d'une vigilance
PLAINTÉ 02	
Nature de la plainte	Service aux élèves HDAA
Fondée ou non	Non fondée avec recommandations
Nature du correctif	Mise en place d'une meilleure collaboration
PLAINTÉ 03	
Nature de la plainte	Services scolaires et disproportion d'une mesure disciplinaire
Fondée ou non	Fondée avec recommandations.
Nature du correctif	Réintégration de l'élève et intervention dans le milieu scolaire
PLAINTÉ 04	
Nature de la plainte	Services scolaires CRR et gestion de nature sexuelle
Fondée ou non	Non-fondée avec recommandations.
Nature du correctif	Faciliter le retour en classe de l'élève en établissant un PSI

Autres interventions

Durant l'année scolaire 2017-2018, le protecteur de l'élève a été sollicité pour d'autres situations :

- Quatorze (14) appels reçus pour information sur le processus d'examen des plaintes.

5. Rapport sur l'application du code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires

La commission scolaire doit, en lien avec l'application du code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires, faire état dans son rapport annuel du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par les instances disciplinaires, de leur décision et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des commissaires déchus de leur charge par un tribunal au cours de l'année.

Pour 2017-2018, aucun cas n'a été traité.

6. Synthèse des plaintes d'intimidation et de violence portées à l'attention du directeur général

Cette obligation légale découle de la Loi 56 pour contrer l'intimidation et la violence à l'école. Cette loi a été adoptée en juillet 2012 et les travaux de mise en œuvre ont été faits au cours de l'année 2012-2013. La loi oblige les écoles à avoir un plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation depuis la fin de décembre 2012. Toutes nos écoles ont un plan de lutte.

De plus, la commission scolaire doit faire mention dans ce rapport, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes relatives à un acte d'intimidation et de violence qui ont été portées à la connaissance du directeur général. Des précisions sur les interventions qui ont été faites doivent être détaillées. Il doit aussi y être mentionné le nombre de ces plaintes qui ont été transférées au protecteur de l'élève.

Dans le sens du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes, aucune situation menant à une insatisfaction n'a été portée à l'attention du protecteur de l'élève, donc par le fait même au directeur général.

Il est important de signaler que les écoles prennent tous les moyens dont elles disposent, lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou dénoncé, afin de régler la problématique.

7. Rapport en lien avec l'application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des organismes publics

Cette loi mentionne qu'un organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues dans son rapport annuel. Cet état doit notamment présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégories d'emploi.

Lorsqu'un organisme public s'est vu attribuer un niveau d'effectif, il doit de plus :

1. Indiquer si ce niveau a été respecté et, dans la négative, mentionner l'ampleur du dépassement ainsi que les moyens pris pour rectifier la situation;
2. Inscrire les renseignements relatifs aux contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus déterminés par le Conseil du trésor.

PARTIE 1 – Niveau d'effectif

Pour la commission scolaire du Fer, la cible pour le niveau d'effectif a été respectée. Les tableaux ci-dessous le démontrent.

792000 du Fer

	JANVIER À DÉCEMBRE 2014			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1 Personnel d'encadrement	60 173,52	0,00	60 173,52	38
2 Personnel professionnel	48 520,05	0,00	48 520,05	40
3 Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 Personnel enseignant	582 120,00	1 861,58	583 981,57	684
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	361 641,01	279,76	361 920,76	430
6 Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	71 701,86	480,80	72 182,66	83
8 Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	1 124 156,44	2 622,13	1 126 778,57	1 275

792000 du Fer

	AVRIL 2017 À MARS 2018			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1 Personnel d'encadrement	54 303,50	0,00	54 303,50	34
2 Personnel professionnel	50 956,05	0,00	50 956,05	39
3 Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 Personnel enseignant	566 506,74	1 837,68	568 344,42	644
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	330 131,95	312,12	330 444,07	400
6 Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	67 667,23	374,40	68 041,62	92
8 Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	1 069 565,47	2 524,19	1 072 089,65	1 209

PARTIE 2 – Contrats de service

Contrats de service octroyés en 2017-2018 ayant une dépense de 25 000 \$ et plus et faisant l'objet d'une reddition de compte au Conseil du trésor :

TITRE ET/OU OBJET DU CONTRAT	ENTREPRISE	PÉRIODE	\$	MOTIFS JUSTIFIANT L'AUTORISATION
Entretien ménager – École du Boisé	2852-9006 Québec inc. (S.I. Net)	Du 2017-07-01 Au 2020-06-30	244 697 \$	Contrat traditionnellement confié à l'externe
Entretien ménager – École Maisonneuve	2852-9006 Québec inc. (S.I. Net)	Du 2017-07-01 Au 2020-06-30	157 277 \$	Contrat traditionnellement confié à l'externe
Entretien ménager – École Bois-Joli	2852-9006 Québec inc. (S.I. Net)	Du 2017-07-01 Au 2020-06-30	217 516 \$	Contrat traditionnellement confié à l'externe
Entretien ménager – École Manikoutai et Centre A.W.-Gagné	2852-9006 Québec inc. (S.I. Net)	Du 2017-07-01 Au 2020-06-30	634 716 \$	Contrat traditionnellement confié à l'externe
Déneigement 2017-2020 – École Bois-Joli	9188-3363 Québec inc.	Du 2017-09-25 Au 2020-05-31	49 500 \$	Contrat traditionnellement confié à l'externe
Déneigement 2017-2020 – École Camille-Marcoux	9188-3363 Québec inc.	Du 2017-09-25 Au 2020-05-31	57 000 \$	Contrat traditionnellement confié à l'externe
Déneigement 2017-2020 – École Dominique-Savio	Port-Cartier Métal inc.	Du 2017-09-25 Au 2020-05-31	59 923,20 \$	Contrat traditionnellement confié à l'externe
Déneigement 2017-2019 – École Mère d'Youville et Centre éducatif l'Abri	9088-6433 Québec inc.	Du 2017-09-25 Au 2019-05-31	76 900 \$	Contrat traditionnellement confié à l'externe
Déneigement 2017-2020 – École Jacques-Cartier	9188-3363 Québec inc.	Du 2017-09-25 Au 2020-05-31	86 400 \$	Contrat traditionnellement confié à l'externe
Déneigement 2017-2020 – Centre éducatif de Fermont et de la résidence du personnel	Lesage transport Ltée	Du 2017-09-25 Au 2020-05-31	255 750 \$	Contrat traditionnellement confié à l'externe
Services professionnels en architecture – École Dominique-Savio – Réfection de l'enveloppe extérieure phase II	BGLA Architecture	Du 2017-10-30 Au 2018-11-30	25 753,20 \$	Expertise spécifique à l'externe
Services professionnels en architecture – École Maisonneuve – Remplacement des fenêtres et portes extérieures, nouvelle façade d'entrée et réaménagement – phase 2	BGLA Architecture + design urbain	Du 2017-11-29 Au 2018-12-14	37 128,65 \$	Expertise spécifique à l'externe
Services professionnels en architecture – Centre Éducatif l'Abri – Réfection de l'entrée principale et de la marquise, scellement des fenêtres et parement de béton	DMG Architecture	Du 2017-11-29 Au 2018-12-14	56 440,80 \$	Expertise spécifique à l'externe
Services professionnels en architecture – Réfection de l'enveloppe extérieure, résidence du personnel de Fermont	Onico architecture	Du 2017-11-29 Au 2019-08-31	220 000 \$	Expertise spécifique à l'externe

TITRE ET/OU OBJET DU CONTRAT	ENTREPRISE	PÉRIODE	\$	MOTIFS JUSTIFIANT L'AUTORISATION
Services professionnels en ingénierie – Réfection de l'enveloppe extérieure – Résidence du personnel à Fermont	LGT inc.	Du 2017-11-29 Au 2019-08-31	145 000 \$	Expertise spécifique à l'externe
Services professionnels en ingénierie – École Maisonneuve – Remplacement des fenêtres et portes extérieures, nouvelle façade d'entrée et réaménagement	LGT inc.	Du 2017-12-11 Au 2018-12-14	35 860 \$	Expertise spécifique à l'externe
Services professionnels en ingénierie – École Dominique-Savio – Réfection de l'enveloppe extérieure – phase II	LGT inc.	Du 2017-12-11 Au 2018-12-14	27 800 \$	Expertise spécifique à l'externe
Services professionnels en ingénierie – Centre éducatif l'Abri – Réfection de l'entrée principale et de la marquise, scellement des fenêtres et parement du béton	LGT inc.	Du 2017-12-11 Au 2018-12-14	40 650 \$	Expertise spécifique à l'externe
Services professionnels en ingénierie – École Manikoutai phase 4 – Réfection des murs extérieurs, des portes et des fenêtres	Norda Stelo	Du 2018-02-05 Au 2018-12-31	53 742 \$	Contrat traditionnellement confié à l'externe
Formation SACCADE – Contrat de service	SACCADE INC.	Du 2017-12-11 Au 2018-08-22	34 500 \$	Formations spécifiques offertes seulement par SACCADE INC.

TRANSPORT SCOLAIRE

	AUTOBUS	Nombre d'élèves transportés	
		Matin et soir	Midi
2012-2013	33	2 278	883
2013-2014	33	2 135	800
2014-2015	33	2 138	776
2015-2016	33	2 036	710
2016-2017	33	2 003	668
2017-2018	33	2 013	689

Source des données : Service du transport scolaire



Note : Nos partenaires sont inclus dans ce dénombrement : Commission scolaire Eastern Shores (Écoles Queen Elizabeth, Flemming, Riverview, école anglaise de Fermont) et l'Institut d'Enseignement de Sept-Îles.

CLIENTÈLE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

École	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
du Boisé				259	297	273	278	292
Maisonneuve	293	302	281	187	193	191	202	188
Mgr-Blanche	94	108	110	104	97	98	96	85
Jacques-Cartier	331	316	304	257	234	240	245	278
Gamache	305	324	351	334	359	349	372	368
Marie-Immaculée	416	437	406	370	356	360	347	317
Camille-Marcoux	230	239	291	219	198	198	184	174
Bois-Joli	226	227	224	214	232	219	207	201
Sept-Îles / Primaire	1895	1953	1967	1944	1966	1928	1931	1903
Manikoutai	377	391	400	401	360	357	359	330
Jean-du-Nord	806	754	787	759	761	706	700	726
Sept-Îles / Secondaire	1183	1145	1187	1160	1121	1063	1059	1056
Secteur Sept-Îles	3078	3098	3154	3104	3087	2991	2990	2959
Mère-d'Youville	294	292	285	293	306	314	301	288
St-Alexandre	184	185	215	204	186	171	196	200
Dominique-Savio	26	26	20	24	17	25	24	24
Notre-Dame	19	23	23	26	28	22	28	24
Port-Cartier / Primaire	523	526	543	547	537	532	549	536
CEL'A	421	407	384	382	390	377	348	369
Port-Cartier / Secondaire	421	407	384	382	390	377	348	369
Secteur Port-Cartier	944	933	927	929	927	909	897	905
Des Découvertes	194	201	226	230	209	214	213	209
Fermont-primaire	194	201	226	230	209	214	213	209
Horizon-Blanc	163	174	177	163	154	143	131	123
Fermont-secondaire	163	174	177	163	154	143	131	123
Secteur Fermont	357	375	403	393	363	357	344	332
Total / Primaire	2612	2680	2736	2721	2712	2674	2693	2648
Total / Secondaire	1767	1726	1748	1705	1665	1583	1538	1548
Total / C.S.	4379	4406	4484	4426	4377	4257	4231	4196

Source des données : Services éducatifs

SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Élèves utilisateurs du service de garde	1 477	1 586	1 701	1 743	1 637	1 692	1 689
Pourcentage de la clientèle	55%	57,9%	62,5%	64,3%	61,3%	62,8%	63,9%
Pourcentage d'utilisateurs réguliers	59,4%	63,2%	59,4%	60,2%	57,8%	55,1%	55,4%
Pourcentage d'utilisateurs sporadiques	32,8%	28,2%	33,1%	31,8%	33,4%	38,2%	37,2%
Pourcentage de dîneurs	7,8%	8,6%	7,3%	7,9%	8,8%	6,7%	7,4%

Source des données : Services éducatifs

CLIENTÈLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Programme	Nombre d'élèves						
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Charpenterie-menuiserie	83	44	44	43	30	20	24
Coiffure	N/A	9	17	13	---	---	---
Dessin industriel	16	14	11	9	10	10	6
Esthétique	14	---	14	13	16	13	6
Électricité	34	34	39	32	29	36	31
Mécanique d'engins de chantier	45	33	41	45	34	32	33
Mécanique industrielle	45	38	32	30	30	29	35
Secrétariat	44	28	35	32	24	34	30
Soudage-montage	36	36	29	42	39	33	22
Santé, assistance, soins infirmiers	12	28	21	24	33	36	37
Comptabilité	30	27	47	29	24	33	23
Assistance à la personne en établissement de santé	18	18	24	11	18	36	21
Forage et dynamitage	---	---	---	---	12	22	9
TOTAL	377	309	354	323	299	334	277

Source des données 2017-2018 : Bilan 4 Charlemagne

RESSOURCES HUMAINES – LES REMPLACEMENTS

Tout au cours de l'année scolaire, il faut procéder au remplacement des employés réguliers qui s'absentent à court, moyen ou long terme, selon le portrait suivant :

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Invalidités, lésions professionnelles ou accidents automobiles	129	91	122	120	107	117	141
Congés et congés partiels sans traitement	61	64	86	93	93	63	95
Congés de maternité et prolongation sans traitement	64	50	74	50	32	54	49
Retraites progressives	7	4	1	2	3	6	11
Congés sabbatiques à traitement différé	8	7	2	1	4	3	2
Départ à la retraite	23	16	16	16	18	10	13

Source des données : Service des ressources humaines

Tous ces mouvements ont amené à procéder à l'engagement, au réengagement, à la mutation ou à la promotion de plus de 150 personnes, ce qui représente 16% du personnel de la commission scolaire.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Subventions du Ministère	49 162 370 \$	48 777 017 \$	53 395 386 \$	55 826 715 \$
Taxes scolaires	11 363 224 \$	10 833 326 \$	10 512 423 \$	10 666 069 \$
Autres revenus	4 134 780 \$	4 001 231 \$	4 443 891 \$	4 474 428 \$
TOTAL DES REVENUS	64 660 374 \$	63 611 574 \$	68 351 700 \$	70 967 212 \$

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Activités d'enseignement et de formation	30 662 487 \$	29 503 882 \$	30 015 731 \$	30 726 453 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	14 703 341 \$	14 643 049 \$	15 746 006 \$	17 052 568 \$
Activités d'appoint (transport, cafétéria, service de garde)	5 854 946 \$	5 551 400 \$	5 631 218 \$	5 651 812 \$
Activités administratives (gestion, perfectionnement, services corporatifs)	3 462 553 \$	3 088 445 \$	3 097 818 \$	3 399 343 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	6 418 147 \$	6 381 875 \$	6 760 466 \$	7 088 484 \$
Activités connexes (résidences, financement, sécurité d'emploi, rétroactivité, projets spéciaux, droits de scolarité hors réseau)	785 131 \$	555 675 \$	607 107 \$	1 438 973 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	2 597 103 \$	2 608 496 \$	2 681 583 \$	2 886 083 \$
Variation de la provision pour avantages sociaux futurs	(326 873) \$	57 374 \$	58 495 \$	173 576 \$
Service de la dette	2 241 407 \$	2 189 842 \$	2 244 054 \$	2 427 676 \$
Variation de la provision pour créances douteuses			128 655 \$	
TOTAL DES DÉPENSES	66 398 242 \$	64 580 038 \$	66 971 133 \$	70 844 968 \$
Surplus (déficit) de l'exercice	(1 737 868) \$	(968 464)	1 380 567 \$	122 244 \$
Surplus accumulés	3 510 795 \$	2 542 331	3 922 898 \$	4 045 142 \$